MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Pour les jeunes et les familles

Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- **Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand** (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

Pour toute question concernant le dispositif et son fonctionnement, plus d'informations sur :

www.pass.sports.gouv.fr

PASS SPORT

© Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques - 2023 - Crédit photos : iStock

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

2023-2024

PASS Région

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES

auvergnerhonealpes.fr

BONS PLANS, JEUX, ACTUS,... C'EST PAR ICI !

Suis-nous sur les réseaux sociaux pour être au courant de toutes les actualités du Pass'Région : bons plans, concours, avantages, jeux, questions/réponses...

@passregion

- Instagram
- TikTok
- Facebook
- Snapchat

Quand et comment obtenir mon Pass'Région ?

Je n'ai pas encore de Pass'Région

- **Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne,** en indiquant le nom de mon établissement et ma filière
  - » *à partir du 6/06/2023 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2023/2024.*
- **Je dois télécharger une photo** et définir **le code d'utilisation** de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.
- A l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

> » **Si j'ai moins de 15 ans,** la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.
>
> » **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes » et je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2023/2024.

J'ai déjà un Pass'Région

- **Mon établissement s'occupe de tout :** il revalide mes droits au Pass'Région pour l'année 2023/2024 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte. **Le code d'utilisation de ma carte est inchangé** par rapport à l'année dernière.
- **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes,** je me connecte à **mon espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2023/2024.

Mon espace bénéficiaire

Je me connecte sur auvergnerhonealpes.fr/passregion ou sur l'appli Pass'Région pour accéder à tous mes services !

Consulter mes avantages

En consultant mes avantages sur mon espace bénéficiaire, je peux savoir combien il me reste pour chaque avantage auquel j'ai droit et ce qu'ils me permettent de faire.

Découvrir mes Bons Plans

Tout au long de l'année, je profite de bons plans proposés par les partenaires du Pass'Région.

Les bons plans sont disponibles dans mon espace bénéficiaire. Ils peuvent donner droit à des entrées gratuites, des réductions, des promotions, des tarifs préférentiels, des invitations à un évènement particulier, des visites accompagnées sur site, des animations spécifiques, des propositions de stages, des formations « découverte », des goodies et objets publicitaires de la structure ou de l'évènement proposé, etc...

Comment trouver les partenaires ?

Un cinéma partenaire proche de chez moi ? L'adresse de mon auto-école ?

Je peux géolocaliser les partenaires en ligne en utilisant les filtres de recherche (département, commune, type de partenaire, ...).

Un problème ?

J'ai oublié mon code d'utilisation

En cas d'oubli du code d'utilisation de ma carte, je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin d'en définir un nouveau.

» *Si je change de carte (à la suite du vol, de la perte, de la défectuosité de ma carte ou à la suite d'un changement d'établissement), je n'ai pas besoin de définir un code d'utilisation pour ma nouvelle carte : le code de ma précédente carte reste valide.*

Perte, Vol ou Carte HS

J'ai perdu ma carte, on me l'a volée ou elle ne fonctionne plus :

- Je me rends dans **mon espace bénéficiaire** afin de la déclarer perdue/volée/HS.
- Je **vérifie bien mon adresse postale** et je la corrige si elle n'est pas à jour.
- Une **nouvelle carte** me sera expédiée.
  5€ seront prélevés sur l'un des avantages pour participer aux frais de refabrication de la carte. Le code d'utilisation de ma nouvelle carte est le même que celui de ma carte précédente.

Pour toute difficulté, je consulte la **FAQ** dans **mon espace bénéficiaire sur mon espace bénéficiaire.**
Je peux aussi contacter **l'assistance technique du Pass'Région** au **0810 559 559** (service facturé 0,06 €/min + coût habituel de la communication)

GUIDE DES AVANTAGES POUR LES JEUNES
SOMMAIRE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**
public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique
- En première ou terminale STMG page 6
- En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV page 7
- En seconde, première, terminale générales ou technologiques (autres que les sections citées précédemment) page 8

En enseignement professionnel (hors apprentis) page 9

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **POST - BAC**[2] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**
public ou privé sous contrat ou une MFR. page 10

APPRENTI* EN FORMATION DE NIVEAU **CAP, BAC PRO** OU **POST - BAC**[3] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **CFA, MFR** OU **LYCÉE PROFESSSIONNEL**
*moins de 26 ans. page 11

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT :

En établissement de formations sanitaires et sociales agréé par la Région (hors statut salarié)
- En formation de niveau CAP ou BAC page 12
- En formation Post-Bac page 13

En IEM
- En 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] page 14
- En 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC[4] page 15

En IME & IMPRO, Structure de placement en hébergement avec inscription en formation, **Centre de rééducation professionnelle** page 16

En mission locale ou **école de la 2e chance** page 17

Au CNED et je prépare un **Bac Pro, Général, Technologique** ou **CAP** page 18

Elève résidant en auvergne-rhône-alpes mais dont **le lycée public de secteur hors région** page 19

ANNEXES

PUBLICS SPÉCIFIQUES page 20

Doublement de l'avantage sport
- Jeunes filles pratiquant un sport de self-défense
- Jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- Jeunes en situation de handicap

PREMIER EQUIPEMENT PRO page 21

Formations éligibles et montant
- Montant versé en une fois
  A l'entrée en 1re année de formation professionnelle ou technologique
- Montant versé en deux fois
  À l'entrée en 2de Bac professionnel «famille de métiers» et à l'entrée en 1re Bac professionnel de spécialisation

MANUELS SCOLAIRES page 26

Mode d'emploi
- Enseignement général ou technologique (hors première et terminale technologiques STMG)
- Enseignement professionnel, première et terminale technologique STMG
- Autres publics

[1] Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3es prépa-métiers, 3es ou 4es agricoles, CIPPA, MLDS, classe relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant... - Hors apprentis.
[2] Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.
[3] CPJEPS, BPJEPS, Formations Agricoles comprises.
[4] FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur-éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

En première ou terminale STMG

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

- **Gratuité** des manuels scolaires. **» Mode d'emploi**
  Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
  Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- **50 €** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (livrets pratiques).
  » Possibilité de doublement en cas de situation de handicap.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
- **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15 €** pour l'achat de livres « loisirs » pour les élèves de première STMG, **35 €** pour les élèves de terminales STMG.
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
  - les jeunes atteints d'un handicap
  - les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
  - les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  *Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **Gratuité** des manuels scolaires. » Mode d'emploi
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **150 € à 200 €** (selon la formation) utilisables dans les **magasins partenaires** ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel.
Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
» Liste des formations éligibles

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
Ce montant est porté à **60 €** pour :
- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.

> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
» www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.

> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.

> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).

> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs », **35 €** pour les élèves de terminales.

> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)

> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement général ou technologique

En seconde, première, terminale générales ou technologiques
(autres que les sections citées p.3 et 4)

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
Je dois me renseigner auprès de mon établissement.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15€** pour l'achat de livres « loisirs » ,
35€ pour les élèves de terminales générales et technologiques.
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
» **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **BAC MAXIMUM**[1] **ET** MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**

public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.

En enseignement professionnel (hors apprentis)

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

- **Gratuité** des manuels scolaires. » **Mode d'emploi**
  Possibilité d'un double jeu de livres en cas de situation de handicap.
  Je dois me renseigner auprès de mon établissement.
- **50 €** pour l'achat de manuels scolaires complémentaires (manuels techniques). Possibilité de doublement en cas de situation de handicap.

PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

- **50 € à 500 €** (selon la formation) utilisables dans les magasins partenaires ou auprès de mon établissement de formation si celui-ci propose un service d'achat groupé de l'équipement professionnel. Les vêtements de travail, le matériel et l'outillage doivent être marqués au logo de la Région (marquage réalisé par le magasin ou l'établissement).
  » **Liste des formations éligibles**

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou ***en ligne.***
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
- **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15 €** pour l'achat de livres « loisirs », **35 €** pour les élèves de terminales professionnelles.
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

LYCÉEN EN FORMATION DE NIVEAU **POST - BAC**[2]

ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE** OU **PROFESSSIONNEL**

public ou privé sous contrat ou une MFR.

[2] *Exemples : BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, mention complémentaire... - formations agricoles comprises - Hors apprentis.*

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
- **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

- > les jeunes atteints d'un handicap
- > les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- > les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou ***en ligne.***
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

JE SUIS...

APPRENTI* EN FORMATION DE NIVEAU **CAP, BAC PRO** OU **POST - BAC**[3]
ET MON ÉTABLISSEMENT EST UN **CFA, MFR** OU **LYCÉE PROFESSSIONNEL**

*moins de 26 ans.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES ET PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Si mon établissement a fait les démarches nécessaires auprès de la Région, je peux bénéficier, avec mon **Pass'Région, d'une aide pour l'achat de mon équipement professionnel, de mes manuels scolaires ou de mon équipement de protection individuelle.**

» Pour plus de renseignements, je dois contacter mon établissement.

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :

> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site : » www.cartedepeche.fr

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En établissement de formations sanitaires et sociales
agréé par la Région (hors statut salarié)

En formation de niveau CAP ou BAC

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **70 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
> les jeunes atteints d'un handicap
> les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
> les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
» **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En établissement de formations sanitaires et sociales
agréé par la Région (hors statut salarié)

En formation post-BAC

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
- **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

En 1re année d'une formation de niveau CAP ou BAC
(FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **100 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120 €** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
» **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IEM

En 2e année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC
(FCIL, mention complémentaire, diplôme d'État de moniteur éducateur, diplôme d'État d'aide-soignant...)

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES
Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

> **50 €** pour l'achat de manuels scolaires.
Ce montant peut être doublé en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.**

CULTURE
Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
> **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
> **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
> **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
> **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT
Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120 €** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

CHASSE ET PÊCHE
Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
> **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
» **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B
Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

> **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
*Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou **en ligne.***

> **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

> **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
» Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ
Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

> **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
> **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?
auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En IME & IMPRO,
Structure de placement en hébergement
avec inscription en formation*,
Centre de rééducation professionnelle

*Y compris préparant un CAP ou BAC pro

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
- **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **120 €** pour les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense.

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

En mission locale ou école de la 2e chance

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
- **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :

- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site : » www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**

  200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,

  500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.

  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**

  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.

- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**

  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS INSCRIT

Au CNED* et je prépare un **Bac Pro**, **Général, Technologique** ou **CAP**

*En cours réglementés, domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes.
**Filières agricoles comprises.

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

MANUELS SCOLAIRES

Utilisables du 06/06/2023 au 31/05/2024

- **100 €** si je suis en **seconde générale ou technologique**
- **70 €** si je suis en **première ou terminale générales ou technologiques**
- **100 €** si je suis en **première année de CAP** (y compris agricole) ou en **seconde BAC pro** (y compris agricole)
- **50 €** si je suis en **deuxième année de CAP** (y compris agricole) ou **en première ou terminale BAC pro** (y compris agricole).

Ces montants peuvent être doublés en cas de situation de handicap.
Renseigne-toi sur sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60 €** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30 €** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site :
  » **www.cartedepeche.fr**

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500 € pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou ***en ligne.***
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1 €** l'entrée.
- **30 €** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15 €** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60 €** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

AUTRES PUBLICS
(JEUNES DE 16 À 25 ANS)

JE SUIS

Elève résidant en auvergne-rhône-alpes mais dont
le lycée public de secteur est hors région

AVANTAGES AUXQUELS J'AI DROIT

CULTURE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **5 places** de cinéma **à 1€** l'entrée.
- **30€** pour l'achat d'une place de spectacle ou de concert.
- **Accès gratuit et illimité** aux musées et expos (entrées, visites guidées, conférences, ateliers).
- **15€** pour l'achat de livres « loisirs ».
- **1 an d'abonnement** à la plateforme culturelle numérique Divercities (musique, jeux vidéo, documentaires,...).

SPORT

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour l'achat d'une licence sportive annuelle.

Ce montant est porté à **60€** pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

CHASSE ET PÊCHE

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **30€** pour le passage ou la validation annuelle d'un permis de chasser à valoir auprès d'une fédération départementale de chasseurs.
- **30€** pour l'achat d'une carte de pêche annuelle sur le site : » www.cartedepeche.fr

PERMIS DE CONDUIRE B

Utilisable dans les 24 mois qui suivent le chargement de l'avantage sur le Pass'Région.

CET AVANTAGE S'ADRESSE :

- **Aux jeunes qui réalisent une mission d'engagement volontaire :**
  200€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 35h,
  500€ pour les jeunes qui auront réalisé une mission d'engagement volontaire de 80h.
  Découvre les missions disponibles en te connectant à ton espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass'Région ou en ligne.
- **Aux brevetés Jeunes Sapeurs-Pompiers,** le montant de l'avantage est de **1000€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS.
- **Aux Sapeurs-Pompiers volontaires ou aux cadets de la Gendarmerie,** le montant de l'avantage est de **500€.**
  » Pour en bénéficier, je me rapproche de mon SDIS ou de mon association de cadets.

SANTÉ

Utilisables du 01/09/2023 au 30/06/2024

- **60€** pour me former aux gestes de premiers secours (formation PSC1)
- **Coupons dépistage / prévention** pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux (analyses médicales, consultations médicales) dans le cadre d'un accès à la contraception.

OÙ UTILISER MES AVANTAGES ?

auvergnerhonealpes.fr

La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

auvergnerhonealpes.fr

+ de sport, de culture et de loisirs avec +

LA CARTE TATTOO ISÈRE !

GRATUIT !

POUR TOUS LES COLLÉGIENS ISÉROIS !

(Voir conditions au dos)

Le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, propose à tous les collégiens la carte Tattoo Isère : elle donne accès à des réductions pour l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie, des sorties culturelles* et à des bons plans.

SIMPLE, RAPIDE et GRATUITE

UNE CAGNOTTE DE 60 €

financée par le Département de l'Isère, pour les activités sportives, culturelles et artistiques

DONT 10 € PAR AN

pour les achats en librairie, et les sorties culturelles* déductibles des 60 € de la cagnotte

+ UN BONUS CULTURE DE 60 €

financé par la Caf pour les familles dont le QF est inférieur à 1 200 € soit 120 € d'avantages au total !

DES BONS PLANS

toute l'année : offres spéciales, réductions, gratuité (ex : billetterie FCG, Yeti's, SOPCC basket club...)

* spectacle vivant, cinémas (labelisés art et essai)

COMMENT RECEVOIR LA CARTE TATTOO ISÈRE ?

voir au verso

COMMENT RECEVOIR LA CARTE TATTOO ISÈRE ?

ÉTAPE 1 : sur **www.isere.fr**, créez votre compte personnel via la rubrique démarche en ligne (Isere connect) afin d'accéder à la plateforme d'inscription Tattoo Isère.

ÉTAPE 2 : depuis Isère connect accédez au service en ligne Tattoo Isère pour effectuer votre demande de carte. Attention, **pour l'année scolaire 2023/2024, inscription à réaliser avant le 31 mai 2024**.
Pour gagner du temps dans votre saisie, munissez-vous de votre numéro allocataire Caf (ou d'un justificatif d'identité et de domicile) et d'une photo de votre enfant.

ÉTAPE 3 : une fois votre demande validée par le Département, vous recevrez la carte de votre enfant dans votre boîte aux lettres à partir du 29 août prochain. Cette carte est valable pour toute la scolarité au collège et la demande est à faire seulement la 1ère année.
Important : pour recevoir la carte Tattoo dès les premiers jours de la rentrée scolaire, pensez à inscrire votre enfant avant le 15 août. Sinon comptez un délai de 3 semaines pour recevoir votre carte, une fois l'inscription faite.

ÉTAPE 4 : attention, la carte Tattoo envoyée à votre domicile **n'est pas créditée pour des raisons de sécurité**. Elle le sera dès que la scolarité de votre enfant sera confirmée par son établissement scolaire.

ÉTAPE 5 : la scolarité de votre enfant est confirmée, sa carte est créditée et un code de connexion vous sera adressé par mail afin d'accéder à votre compte depuis l'application Tattoo Isère.

ÉTAPE 6 : consultez la liste des partenaires depuis l'application ou sur le site isere.fr
La carte Tattoo Isère, fonctionne comme une carte bancaire, présentez-la chez un partenaire afin d'effectuer une transaction pour le paiement des activités annuelles ou des dépenses en librairies de votre enfant. Elle sera valable jusqu'au 31 juillet 2024.

Application Tattoo Isère : simple, rapide. Accédez à votre carte et tous les bons plans ! A l'aide de votre carte Tattoo Isère et du code de connexion reçu par mail, accédez à votre espace sans aucune autre démarche d'enregistrement. Retrouvez aussi la liste de tous les partenaires !

Rendez-vous sur isere.fr

DES QUESTIONS ?

Appelez le 04 80 80 66 25, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 18 h (hors jour férié).
Vous pouvez également poser vos questions par mail, depuis votre espace, rubrique ouvrir une demande d'assistance.

Culture, Sport, Bons Plans...
La carte où t'as tout !

isère LE DÉPARTEMENT

Département de l'Isère - Direction des relations extérieures - Service communication et événementiel - 06/2023 -